



Compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt le vendredi vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Pascal MANGANONI, Sandrine GUINET, Julien CATTIN, Justin JACOULOT, Bernard DONEY et Dominique MUTTONI

Absents excusés : Baptiste REPECAUD

Secrétaire de séance : Julien CATTIN

1/ Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020, à l'unanimité des membres.

2/ Compte-administratif 2019 :

Après s'être fait présenter les dépenses et les recettes de l'exercice 2019, le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, considérant la régularité des opérations, a approuvé, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2019, qui se solde par :

- Un excédent global de fonctionnement de : 119 671,31 EUR
- Un déficit d'investissement de : - 19 146,49 EUR
- Des restes à réaliser de : 0

3/ Compte de gestion 2019 :

Le maire présente aux conseillers le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier d'Ornans et le compare au compte administratif du budget du même exercice produit par la Commune. Ce document s'avère conforme à la réalité budgétaire de la Commune de Saules.

En conséquence, le maire demande à l'assemblée d'approuver le compte de gestion du Trésorier d'Ornans, établi en conformité avec le compte administratif du budget communal.

A la majorité, les membres présents approuvent le compte de gestion 2019 du Trésorier d'Ornans.

4/ Budget primitif 2020 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
191 644 ,00	189 505,00	55 065,00	74 211,39
Report	100 524,92	19 146,39	
Résultat	+ 98 385,92		0

5/ Taux des taxes directes locales 2020 :

En l'absence de vote avant le 03 juillet 2020, les taux 2019 seront reconduits.

Il en résulte :

	2018	2019	2020
Taxe habitation	12,57 %	12,57 %	-
Taxe foncière (Bâti)	4,05 %	4,05 %	4,05 %
Taxe foncière (non bâti)	6,42 %	6,42 %	6,42 %

6/ Subventions aux associations :

Il est décidé de verser à :

- L'Association Foncière de Saules :	1 000,00 €	
- Association RBC :	250,00 €	
- ADMR de la Barèche :	100,00 €	
- AFR de la Barèche :	100,00 €	
- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ormans :	50,00 €	
- Foot L.V.D.E. de la Barèche :	50,00 €	
- Les amis de l'hôpital St Louis :	50,00 €	
- Association des Chats au Pays d'Ormans :	50,00 €	
- Association Village Saules (A.V.S.) :	<u>0,00 €</u>	(suivant leur demande du 24/07/2020)
Soit un total de	1 650,00 €	

7/ Questions diverses :

Le panneau de rue, Chemin des Couleurs, sera déplacé pour être visible en venant de la Route Départementale, fin 2020.

Séance levée à 22h00

Prochain conseil : Vendredi 02 octobre 2020.